

Mercredi 12 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze mai à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gérard PIOCH**, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal le 07/05/2021

PRÉSENTS : MM. PIOCH Gérard, FARAIL Dominique, BAUTISTA Olivier, CASAL Laetitia, CHAMPION Roger, DOUTRE Jacques, FAVRIE Alain, PACKHAM Ann, PEYRAC Laurent, Patrick WOJNAROWSKI et PEROCHEAU Sabrina et ALVAREZ Jennifer

Absents non excusés : BOLANO Francis

Procurations :

Secrétaire : PEYRAC Laurent

Monsieur PIOCH Gérard propose au conseil municipal dès le début de la séance que le conseil se tienne à huis clos. A l'unanimité, le huis clos est accepté.

OBJET - Syaden :

Monsieur Dominique FARAIL prend la parole et informe le conseil municipal qu'il convient de déposer le dossier de subvention pour la 4^{ème} tranche d'éclairage public auprès du SYADEN. Des devis ont été demandés à trois entreprises. Il est à noter que 3 devis ont été demandés.

Le devis retenu est celui de l'entreprise PIOCH (devis octroyé au mieux disant). Le conseil municipal autorise monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à déposer le dossier de demande de subvention.

Voté à l'unanimité. (Abstention Gérard Pioch)

Objet : Elections régionales et départementales :

Monsieur le Maire rappelle au conseil les dates des 20 et 27 juin pour les élections régionales et départementales. A cette occasion et afin de tenir le bureau de vote dans les meilleures conditions possibles, il serait souhaitable de connaître les disponibilités de tout le monde afin de s'organiser et de faire appel à des personnes inscrites sur les listes au cas ou. On enverra un mail à tous pour que les conseillers se positionnent.

Objet : DDE Traversée du village :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un responsable de la DDE est venu voir la grande rue pour analyser le positionnement des panneaux. On préconise de laisser les priorités à droite, mettre des places de parking afin de couper la perspective et matérialiser par des bandes blanches et des piliers en plastique.

Objet : Achat chambre froide d'occasion avec le club de pétanque :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'épicerie vend sa chambre froide. Cette chambre froide pourrait servir pour le club de pétanque (boule d'Oc) mais aussi pour la mairie à l'occasion de diverses cérémonies. La somme de l'achat serait partagée entre la mairie et la Boule d'Oc.

Objet : Arrêté ALARIC :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de réglementer l'accès à l'Alaric et surtout d'interdire aux véhicules, qu'ils soient motorisés ou pas à l'exception des véhicules de services l'accès au massif. En effet, de plus en plus de véhicules motorisés ou pas empruntent les sentiers de l'Alaric, ce qui les dégrade fortement. Il donne lecture d'une proposition d'arrêté. Le conseil municipal accepte et autorise monsieur le Maire à signer cet arrêté.

Objet : Fermeture eau colonne cimetière :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que de plus en plus de personnes se servent de la colonne d'eau située à côté de la MJC. Il convient par conséquent de la fermer définitivement afin d'éviter les dérives.

Objet : SIAERO :

Monsieur le maire évoque la réunion concernant le SIAERO. Ils recommandent d'entretenir le réseau d'eau. Compteur SYS propose une étude du réseau d'eau (pour des recherches de fuite) pour un devis de 25000€ (subventionné à 75%) L'objectif est de faire le plan et de rechercher les fuites. Monsieur le Maire parle des travaux de Aude TP pour la réparation des conduites d'eau face à l'épicerie (à peu près 13000€).

Objet : Fibre optique :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux pour l'installation de la fibre sur la commune débuteront fin 2021 et dureront jusqu'en 2022. La fibre sera active pour la fin du 2^{ème} semestre 2022. Pour cela, il faudra être vigilant car les travaux se feront en sous traitance. En cas de souci, la mairie centralisera les doléances et les fera remonter.

Objet : Protection civile :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'en cas de souci sur la commune (problèmes climatiques, accidents ou autres événements), la protection civile, moyennant la somme de 1 € par habitant peut s'occuper de gérer toutes ces situations de crises. Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à adhérer à ce service et à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion. Tout le monde est pour cette initiative à l'unanimité.

Objet : Questions diverses:

- Les tenues des agents : Mr le maire propose que les personnels de la mairie aux écoles auront une tenue siglée avec Moux

LE CONSEIL MUNICIPAL

LE MAIRE